

Compte rendu de la séance du 06 mai 2021

Secrétaire(s) de la séance:

Elisa BASTIDE

Ordre du jour:

FINANCES

- SUBVENTION CONSEIL REGIONAL AuRA - COEUR DE VILLE - BONUS RELANCE - AMENAGEMENT ESPACE PUBLIC
- SUBVENTION CONSEIL REGIONAL AuRA - EQUIPEMENTS TERRAINS DE TENNIS

QUESTIONS DIVERSES

Les dossiers seront disponibles dans les casiers ce vendredi 30 avril 2021 à partir de 12 H

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Isabelle LANTUEJOUL

Délibérations du conseil:

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL (D 2021 028)

Madame le Maire informe l'Assemblée que Mme Martine JACONY, élue sur la liste "Tout pour Arpajon", a présenté par courrier en date du 6 avril 2021 sa démission de son mandat de conseillère municipale. Monsieur le Préfet a été informé de cette démission en application de l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral relatif au remplacement des conseillers municipaux dans les communes de 1000 habitants et plus, "le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit".

M. Samuel RIGAL, suivant sur la liste "Tout pour Arpajon", a fait connaître son accord pour intégrer le conseil municipal.

Le conseil municipal prend acte de l'installation de M. Samuel RIGAL en qualité de conseiller municipal.

Le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et Monsieur le Préfet sera informé de cette modification.

OPERATION RENOUVELLEMENT URBAIN DU COEUR DE VILLE-CESSION FONCIERE SEBA 15 (D 2021 029)

Vu la délibération n°D_2020_126 en date du 16 décembre 2020 et la délibération n°D_2021_021 en date du 4 mars 2021 relatives à l'opération de renouvellement urbain du cœur de ville - cession foncière SEBA 15 ;

Considérant que la parcelle AD 178, d'une superficie de 211 m², est toujours classée dans le domaine public aux hypothèques ;

Considérant que ladite parcelle est divisée par document d'arpentage n°2662L du 23 février 2021 en parcelles AD 577 d'une superficie de 172 m² devant être vendue à la SEBA 15 et AD 576 d'une superficie de 39 m² restant propriété de la commune ;

Considérant que le terrain concerné peut-être déclassé du domaine public sans enquête préalable du fait que l'aliénation envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation dans le secteur concerné ;

Considérant que Madame le Maire, étant membre du Conseil d'administration de la SEBA15, ne participe ni aux débats ni au vote ;

Monsieur Julien VIDALINC, 1er Adjoint, propose à l'Assemblée de déclasser la portion de domaine public devant être cédée à la SEBA 15.

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- prononce le déclassement de la parcelle AD 577, le terrain concerné pouvant être déclassé du domaine public sans enquête préalable du fait que l'aliénation envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation dans le secteur concerné. Après déclassement, cette parcelle sera librement cessible au profit de SEBA 15 dans le cadre des opérations de renouvellement urbain du cœur de ville ;

- précise que la parcelle AD 576 sera reversée au domaine public après achèvement de l'opération ;

- précise que les autres termes des délibérations du 16 décembre 2020 et du 4 mars 2021 restent inchangés.

SUBVENTION CONSEIL REGIONAL AuRA-EQUIPEMENT TERRAINS DE TENNIS
(D 2021 030)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention régionale au titre du Schéma de Cohérence Régionale des équipements sportifs.

Cette demande concerne le programme de réhabilitation de deux terrains de tennis extérieurs dont le coût est pris en charge par l'assurance de l'entreprise, la Commune devant financer les travaux relatifs à l'équipement et à la sécurisation des terrains selon les normes fédérales :

- clôture de 3 m de hauteur
- portes d'accès
- équipements sportifs (poteaux)
- revêtement résine
- tracés sportifs

Le calendrier des travaux est le suivant :

- 2ème semestre 2021

Le coût estimé est de 31 422 € H.T.

Suite à cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le programme de travaux concernant les travaux relatifs à l'équipement et à la sécurisation des deux terrains de tennis extérieurs selon les normes fédérales, tel que détaillé ci-dessus ;

- autorise Madame le Maire à solliciter auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes un financement de 50 % du montant des travaux.

- précise que le financement des travaux est prévu au budget primitif 2021 adopté par l'assemblée délibérante le 4 mars 2021 (programme 9005 - compte 2313)

COEUR DE VILLE - OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN SUBVENTION
CONSEIL REGIONAL-BONUS RELANCE-AMENAGEMENT ESPACE PUBLIC (D 2021 031)

Par délibération en date du 15 février 2018, le conseil municipal a fixé, dans le cadre du diagnostic et du scénario retenu par l'étude urbaine, le plan pluriannuel d'actions sur la période 2018 - 2020 ;

Par délibération en date du 15 février 2018, le conseil municipal s'est porté acquéreur de la maison Milhaud et de son enclos (surface totale : 3 562 m²) pour un montant de 240 000 € confirmé par le services des Domaines ;

Par délibération en date du 18 septembre 2018, le conseil municipal a approuvé la convention cadre Coeur de Ville ;

Par délibération en date du 11 décembre 2018, le conseil municipal a :

- approuvé le bilan de la concertation préalable à l'attribution de la concession d'aménagement ;
- validé l'étude de faisabilité pour le renouvellement du coeur de ville ;
- arrêté et validé le périmètre d'intervention de l'opération d'aménagement tel que défini et détaillé dans l'étude de faisabilité sus-citée ;
- arrêté et approuvé le programme prévisionnel des travaux et équipements tel que défini et détaillé dans l'étude de faisabilité sus-citée ;
- engagé une procédure de consultation aux fins de confier à un aménageur la réalisation de l'opération de renouvellement urbain ;
- autorisé le Maire à mettre en oeuvre les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la délibération.

Suite à l'attribution du marché à la SEBA 15 par la commission d'appel d'offres par délibération en date du 13 février 2019, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer le traité de concession d'aménagement ;

Par délibération en date du 13 février 2019, le conseil municipal a approuvé l'avenant n° 1 à la convention cadre Coeur de Ville et autorisé le Maire à signer l'avenant ;

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que conformément au traité de concession, la commune est appelée à verser une subvention d'investissement d'équilibre d'un montant global de 750 000 € sur la période 2019-2023 (*300 000 € mandatés à ce jour*).

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention régionale au titre du dispositif bonus relance.

Cette demande concerne les travaux d'aménagement de l'espace public dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain en coeur de ville.

Le coût estimé des travaux est de 245 895 € H.T.

Suite à cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire à solliciter auprès de M. le Président de la Région Auvergne Rhône Alpes un financement d'un montant de 100 000 € au titre du dispositif bonus relance.

CREATION DE CAHIER DES PRESCRIPTIONS DE SECURITE DU CAMPING DE LA CERE (D 2021_032)

Madame le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de la procédure d'élaboration du nouveau modèle de cahier de prescriptions de sécurité du Camping de la Cère, il lui appartient d'approuver ce document.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- d'approuver le nouveau cahier de prescriptions d'information, d'alerte et d'évacuation du Camping de la Cère.

Compte rendu de la séance du 06 mai 2021

Secrétaire(s) de la séance:

Elisa BASTIDE

Ordre du jour:

FINANCES

- SUBVENTION CONSEIL REGIONAL AuRA - COEUR DE VILLE - BONUS RELANCE - AMENAGEMENT ESPACE PUBLIC
- SUBVENTION CONSEIL REGIONAL AuRA - EQUIPEMENTS TERRAINS DE TENNIS
-

QUESTIONS DIVERSES

Les dossiers seront disponibles dans les casiers ce vendredi 30 avril 2021 à partir de 12 H

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Isabelle LANTUEJOUL

Délibérations du conseil:

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL (D 2021_028)

Madame le Maire informe l'Assemblée que Mme Martine JACONY, élue sur la liste "Tout pour Arpajon", a présenté par courrier en date du 6 avril 2021 sa démission de son mandat de conseillère municipale. Monsieur le Préfet a été informé de cette démission en application de l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral relatif au remplacement des conseillers municipaux dans les communes de 1000 habitants et plus, "le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit".

M. Samuel RIGAL, suivant sur la liste "Tout pour Arpajon", a fait connaître son accord pour intégrer le conseil municipal.

Le conseil municipal prend acte de l'installation de M. Samuel RIGAL en qualité de conseiller municipal.

Le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et Monsieur le Préfet sera informé de cette modification.

OPERATION RENOUVELLEMENT URBAIN DU COEUR DE VILLE-CESSION FONCIERE
SEBA 15 (D 2021_029)

Vu la délibération n°D_2020_126 en date du 16 décembre 2020 et la délibération n°D_2021_021 en date du 4 mars 2021 relatives à l'opération de renouvellement urbain du coeur de ville - cession foncière SEBA 15 ;

Considérant que la parcelle AD 178, d'une superficie de 211 m², est toujours classée dans le domaine public aux hypothèques ;

Considérant que ladite parcelle est divisée par document d'arpentage n°2662L du 23 février 2021 en parcelles AD 577 d'une superficie de 172 m² devant être vendue à la SEBA 15 et AD 576 d'une superficie de 39 m² restant propriété de la commune ;

Considérant que le terrain concerné peut-être déclassé du domaine public sans enquête préalable du fait que l'aliénation envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation dans le secteur concerné ;

Considérant que Madame le Maire, étant membre du Conseil d'administration de la SEBA15, ne participe ni aux débats ni au vote ;

Monsieur Julien VIDALINC, 1er Adjoint, propose à l'Assemblée de déclasser la portion de domaine public devant être cédée à la SEBA 15.

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- prononce le déclassement de la parcelle AD 577, le terrain concerné pouvant être déclassé du domaine public sans enquête préalable du fait que l'aliénation envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation dans le secteur concerné. Après déclassement, cette parcelle sera librement cessible au profit de SEBA 15 dans le cadre des opérations de renouvellement urbain du cœur de ville ;

- précise que la parcelle AD 576 sera reversée au domaine public après achèvement de l'opération ;

- précise que les autres termes des délibérations du 16 décembre 2020 et du 4 mars 2021 restent inchangés.

SUBVENTION CONSEIL REGIONAL AuRA-EQUIPEMENT TERRAINS DE TENNIS (D 2021_030)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention régionale au titre du Schéma de Cohérence Régionale des équipements sportifs.

Cette demande concerne le programme de réhabilitation de deux terrains de tennis extérieurs dont le coût est pris en charge par l'assurance de l'entreprise, la Commune devant financer les travaux relatifs à l'équipement et à la sécurisation des terrains selon les normes fédérales :

- clôture de 3 m de hauteur
- portes d'accès
- équipements sportifs (poteaux)
- revêtement résine
- tracés sportifs

Le calendrier des travaux est le suivant :

- 2ème semestre 2021

Le coût estimé est de 31 422 € H.T.

Suite à cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le programme de travaux concernant les travaux relatifs à l'équipement et à la sécurisation des deux terrains de tennis extérieurs selon les normes fédérales, tel que détaillé ci-dessus ;

- autorise Madame le Maire à solliciter auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes un financement de 50 % du montant des travaux.

- précise que le financement des travaux est prévu au budget primitif 2021 adopté par l'assemblée délibérante le 4 mars 2021 (programme 9005 - compte 2313)

COEUR DE VILLE - OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN SUBVENTION
CONSEIL REGIONAL-BONUS RELANCE-AMENAGEMENT ESPACE PUBLIC (
D 2021 031)

Par délibération en date du 15 février 2018, le conseil municipal a fixé, dans le cadre du diagnostic et du scénario retenu par l'étude urbaine, le plan pluriannuel d'actions sur la période 2018 - 2020 ;

Par délibération en date du 15 février 2018, le conseil municipal s'est porté acquéreur de la maison Milhaud et de son enclos (surface totale : 3 562 m²) pour un montant de 240 000 € confirmé par le services des Domaines ;

Par délibération en date du 18 septembre 2018, le conseil municipal a approuvé la convention cadre Coeur de Ville ;

Par délibération en date du 11 décembre 2018, le conseil municipal a :

- approuvé le bilan de la concertation préalable à l'attribution de la concession d'aménagement ;
- validé l'étude de faisabilité pour le renouvellement du coeur de ville ;
- arrêté et validé le périmètre d'intervention de l'opération d'aménagement tel que défini et détaillé dans l'étude de faisabilité sus-citée ;
- arrêté et approuvé le programme prévisionnel des travaux et équipements tel que défini et détaillé dans l'étude de faisabilité sus-citée ;
- engagé une procédure de consultation aux fins de confier à un aménageur la réalisation de l'opération de renouvellement urbain ;
- autorisé le Maire à mettre en oeuvre les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la délibération.

Suite à l'attribution du marché à la SEBA 15 par la commission d'appel d'offres par délibération en date du 13 février 2019, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer le traité de concession d'aménagement ;

Par délibération en date du 13 février 2019, le conseil municipal a approuvé l'avenant n° 1 à la convention cadre Coeur de Ville et autorisé le Maire à signer l'avenant ;

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que conformément au traité de concession, la commune est appelée à verser une subvention d'investissement d'équilibre d'un montant global de 750 000 € sur la période 2019-2023 (*300 000 € mandatés à ce jour*).

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention régionale au titre du dispositif bonus relance.

Cette demande concerne les travaux d'aménagement de l'espace public dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain en coeur de ville.

Le coût estimé des travaux est de 245 895 € H.T.

Suite à cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire à solliciter auprès de M. le Président de la Région Auvergne Rhône Alpes un financement d'un montant de 100 000 € au titre du dispositif bonus relance.

CREATION DE CAHIER DES PRESCRIPTIONS DE SECURITE DU CAMPING DE LA CERE (D 2021 032)

Madame le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de la procédure d'élaboration du nouveau modèle de cahier de prescriptions de sécurité du Camping de la Cère, il lui appartient d'approuver ce document.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- d'approuver le nouveau cahier de prescriptions d'information, d'alerte et d'évacuation du Camping de la Cère.